



CHARTRE D'ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE DE PROGRES POUR L'ACCESSIBILITE DES FORMATIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

L'engagement des centres de formation dans une démarche de progrès visant le développement de l'accessibilité de leur offre de formation aux personnes handicapées, s'inscrit dans le cadre de la politique régionale de formation, formalisée dans le Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (P.R.A.F.Q.P.H.)

Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

Les ENGAGEMENTS du centre de formation

- ✓ Réaliser un auto-positionnement initial, pour chaque site de formation, en référence aux indicateurs régionaux d'accessibilité et déclarer son engagement dans la démarche, sur le site internet du Centre Ressource Formation Handicap
- ✓ Atteindre le socle minimal d'accessibilité dans un délai d'un an à compter de son engagement et le maintenir
- ✓ Définir des axes de progrès sur la base de son auto-positionnement et établir un plan d'actions
- ✓ S'inscrire dans un dialogue permanent avec le Centre Ressource Formation Handicap
- ✓ Actualiser chaque année son auto-positionnement et son plan d'actions
- ✓ Veiller à la désignation de tout nouveau référent handicap dans un délai de trois mois et à l'actualisation en temps réel, des données relatives à son identité, auprès du Centre Ressource Formation Handicap
- ✓ Assurer l'identification des personnes handicapées accueillies, dans les systèmes d'information du financeur de la formation

Les RESSOURCES

mises à disposition dans le cadre de la politique régionale

Dès l'engagement dans la démarche :

- ✓ Un outil d'auto-positionnement sur l'accessibilité des centres de formation, en ligne sur le site internet du Centre Ressource Formation Handicap
- ✓ L'appui du Centre Ressource Formation Handicap
- ✓ Une méthode s'appuyant sur une dynamique de réseau et des outils d'aide à la compensation du handicap en formation : RECAP, ETAPE+, EPATECH, ...
- ✓ Des appuis opérationnels à la formation continue et à l'apprentissage, au plus proche des territoires et des situations individuelles
- ✓ Une offre régionale de professionnalisation sur le handicap
- ✓ Une valorisation des signataires de la chartre dans la communication institutionnelle
- ✓ Une mise à disposition de supports de communication pour les centres de formation engagés

Fait à Boulogne

Le 13/02/2019

DENOMINATION DU CENTRE DE FORMATION : CFA Cci Dordogne
Nom du directeur : E. Ramoux
Adresse postale : Avenue Henry Delac 24150 Boulogne
Adresse mail : e.ramoux@compus-dordogne-cci.fr
Téléphone : 053357287

SITE DE FORMATION :

Nom du responsable :
Adresse postale :
Adresse mail :
Téléphone :

Signature et tampon de la structure



Signature :